



Signataires : Romain de Sainte Marie, Sylvain Thévoz, Caroline Marti, Jean-Charles Rielle, Grégoire Carasso, Nicole Valiquier Grecuccio, Jean-Pierre Tombola, Thomas Wenger, Jacques Blondin, Jacques Jeannerat, Lionel Dugerdil, François Erard, Sophie Demaurex, Jean-Marc Guinchard, Marc Falquet

Date de dépôt : 26 août 2025

Proposition de résolution

Soutien aux producteurs locaux : pour des boissons 100% genevoises à l'Etat

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la viticulture genevoise traverse une crise conjoncturelle grave, marquée notamment par les gelées tardives d'avril 2024 qui ont détruit une part importante de la récolte, allant jusqu'à 75% des bourgeons dans certaines exploitations, provoquant chez de nombreux vignerons des pertes totales et fragilisant lourdement leur viabilité économique ;
- que la viticulture suisse dans son ensemble est fortement touchée par une crise due à une concurrence internationale toujours plus importante ;
- que plusieurs producteurs locaux ont qualifié l'année écoulée d'« annus horribilis », certains indiquant qu'une nouvelle saison similaire pourrait les contraindre à abandonner leur activité ;
- que le marché des boissons, notamment pour les événements officiels et institutionnels, constitue un débouché direct et significatif susceptible de soutenir durablement la production viticole, brassicole et de boissons non alcoolisées locales ;
- que la consommation locale de biens et services, en particulier dans le domaine alimentaire, permet de réduire les émissions de gaz à effet de

serre liées au transport et contribue à l'atteinte des objectifs climatiques cantonaux ;

- que les institutions publiques et parapubliques, en tant qu'acheteurs institutionnels importants, disposent d'un effet d'entraînement notable sur l'économie locale et sur les comportements de consommation ;
- que le soutien aux circuits courts ainsi qu'à l'agriculture et à la transformation locales correspond aux engagements pris dans le cadre de la stratégie cantonale de durabilité et du plan climat,

invite le Conseil d'Etat

- à édicter dans les meilleurs délais une directive imposant que l'Etat de Genève, ses départements, services et établissements publics autonomes ainsi que les régies publiques se fournissent exclusivement auprès de producteurs locaux genevois pour l'ensemble des boissons alcooliques – à savoir les boissons distillées (tels que les apéritifs et spiritueux) ainsi que les boissons fermentées (notamment les vins, bières et cidres) – et des boissons sans alcool destinées aux apéritifs, verrées et autres événements, y compris lorsque l'organisation ou le mandat est confié à un prestataire externe, ainsi que dans le cadre de restaurants collectifs publics ;
- à présenter au Grand Conseil, dans l'année suivant l'adoption de la directive, un rapport d'évaluation portant sur l'impact économique et environnemental de cette mesure, ainsi que sur les perspectives d'extension à d'autres catégories de produits.

EXPOSÉ DES MOTIFS

La viticulture genevoise représente un pan de notre économie locale. Mais elle constitue également un élément essentiel de notre patrimoine, un trait identitaire fort de notre canton et une composante vivante de notre paysage rural. Elle ne se limite pas à la production d'un bien de consommation : elle est l'expression d'un savoir-faire, d'une histoire, d'un lien direct entre la terre et la table. Or, cette filière traverse aujourd'hui l'une des crises les plus sévères de ces dernières décennies.

La concurrence internationale est féroce et aujourd'hui 7 bouteilles sur 10 consommées en Suisse proviennent de l'étranger. La différence est notamment majeure en matière de prix à cause de la grande différence relative aux coûts de production. De façon générale, on observe une diminution de la consommation de vin (−8% en 2024) qui se fait d'autant plus ressentir pour les vins suisses (−16%)¹.

Les gelées tardives du printemps 2024 ont frappé de plein fouet les vignes au moment le plus vulnérable de leur cycle végétatif, détruisant une part considérable de la récolte.

Dans une telle situation, plusieurs vignerons, notamment parmi ceux qui travaillent en agriculture biologique, ont exprimé leur découragement, allant jusqu'à envisager de quitter leur métier.

Dans ce contexte, les institutions publiques disposent d'un moyen d'action concret et immédiat : orienter systématiquement leurs achats vers les producteurs locaux. Les apéritifs officiels, les verrées commémoratives, les réceptions et manifestations organisées ou soutenues par l'Etat représentent un marché significatif. De plus, les différents restaurants collectifs au sein de l'Etat incarnent également un vecteur majeur en matière de consommation et d'achats de boissons. En y réservant la fourniture de boissons alcooliques – qu'il s'agisse de boissons distillées comme les apéritifs et spiritueux, ou de boissons fermentées telles que les vins, bières et cidres – ainsi que de boissons sans alcool exclusivement à des producteurs genevois, on injecte directement dans notre économie locale une valeur ajoutée qui contribue à maintenir des emplois et des savoir-faire.

Au-delà du soutien économique, cette mesure s'inscrit pleinement dans les objectifs climatiques et environnementaux du canton. Favoriser les circuits courts, c'est réduire les distances parcourues par les marchandises,

¹ <https://www.blw.admin.ch/fr/newsb/RsJgIdktIJ5k0qg6qgZC6>

limiter les émissions de gaz à effet de serre liées au transport et diminuer la dépendance aux importations. C'est aussi encourager la consommation de produits frais, traçables et adaptés à notre terroir.

Par cette résolution, le Grand Conseil exprime une volonté claire : faire de la commande publique un levier exemplaire pour soutenir la production locale, protéger l'environnement et renforcer la cohérence des politiques publiques. Soutenir nos vignerons, nos brasseurs et nos producteurs de boissons non alcoolisées, c'est investir dans l'avenir de notre canton, dans la vitalité de ses campagnes et dans la qualité des produits que nous partageons.

Mesdames et Messieurs les députés, nous vous remercions de réserver le meilleur accueil à cette proposition de résolution et de soutenir celle-ci.